

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales
et de l'immigration

**Examen professionnel de
secrétaire administratif
de classe supérieure**

Session 2011

Sujet 3

Cas pratique

Sujet

Nous sommes le 5 mai 2009. Le préfet a décidé d'ouvrir au public l'hôtel de la Préfecture (intérieur et parc) dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine qui se dérouleront les 18 et 19 septembre 2009. Il souhaiterait créer une animation autour des métiers d'art afin de les valoriser et par ailleurs organiser une inauguration la veille de cette manifestation pour médiatiser l'événement. Il y convierait les personnalités du département.

Votre chef de bureau vous demande d'étudier à partir du dossier joint :

- La faisabilité d'une inauguration à un coût le plus faible possible et de réfléchir à la liste des personnalités du département que le préfet pourrait inviter. Vous lui établirez un projet de lettre d'invitation.
- Au vu des propositions d'animation faites par la chambre des métiers et d'artisanat, quelles seraient, selon vous, les animations à retenir et comment les mettre en valeur les unes par rapport aux autres. Vous étudierez cette dernière question à la simple lecture du plan de situation à votre disposition.
- Vous étudierez l'accessibilité des lieux pour tous les publics et proposerez des actions pour favoriser et faciliter la venue de visiteurs handicapés (visuels, intellectuels, moteurs et auditifs).

Vous soumettrez à votre chef de bureau des propositions argumentées qui tiendront également compte des mesures de sécurité à prendre en vue de l'accueil du public et d'un budget global de 3 000 €.

Documents joints

- Document 1** Présentation des Journées européennes du Patrimoine (2 pages)
- Document 2** Éditorial du Ministre de la Culture et thème 2009 des Journées européennes du Patrimoine (3 pages)
- Document 3** La culture au cœur du plan de relance (6 pages)
- Document 4** Devis (3 pages)
- Document 5** Propositions d'animation de la Chambre de métiers et d'artisanat (1 page)
- Document 6** Prise de contacts pour l'organisation de la manifestation – Notes personnelles (1 page)
- Document 7** Plan de la préfecture (1 page)



En France : les Journées européennes du patrimoine

Créées en 1984 par le ministère de la Culture, les Journées européennes du patrimoine ont lieu chaque année le troisième week-end de septembre.

Événement culturel de la rentrée, ces journées témoignent de l'intérêt des Français pour l'histoire des lieux et de l'art (en 2008, plus de 12 millions de visites). Le succès de la manifestation repose sur la grande diversité du patrimoine proposée aux visiteurs : parallèlement aux chefs d'œuvre de l'architecture civile ou religieuse, sont mis à l'honneur les témoins des activités industrielles ou agricoles, les parcs et jardins, les sites archéologiques, les objets mobiliers, le patrimoine littéraire, fluvial ou militaire...

Le grand rendez-vous citoyen pour une mémoire partagée

Les Journées européennes du patrimoine soulignent l'extension de la notion de patrimoine, tant chronologique que thématique, qui s'incarne aujourd'hui concrètement dans les politiques patrimoniales territoriales.

Associant initiatives publiques et privées, cet événement offre l'occasion de faire connaître l'action des pouvoirs publics et de présenter le travail de celles et ceux qui agissent quotidiennement (et le plus souvent de façon bénévole) au service de la connaissance, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine.

Depuis 1991, les Journées du patrimoine ont pris une dimension européenne. Encouragés par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, 49 pays organisent désormais une manifestation similaire.

Des ouvertures exceptionnelles, des animations originales

Les Journées européennes du patrimoine sont l'occasion pour un grand nombre de visiteurs de découvrir des édifices publics (le Palais de l'Élysée, le Sénat, des ministères, des ambassades, des préfectures, des mairies, mais aussi des théâtres, des hôpitaux, des écoles, des gymnases...) et privés (villas, châteaux, usines...) qui ouvrent exceptionnellement leurs portes, dévoilant leurs « coulisses » ou des collections « secrètes ».

L'ensemble de ces monuments, auxquels s'ajoutent les monuments régulièrement ouverts au public, proposent pour l'événement des manifestations originales et très diversifiées : visites guidées, démonstrations de savoir-faire, concerts, représentations théâtrales, circuits à thème...

Des opérations transfrontalières impliquant plusieurs pays européens sont également organisées à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Un thème national chaque année

Depuis 1995, un ou plusieurs thèmes nationaux permettent de fédérer les initiatives locales, de mettre en lumière un aspect particulier du patrimoine et de structurer la communication de cet événement. Ces thèmes favorisent des ouvertures inédites et des animations particulières. Pour connaître les thèmes de 1995 à 2008, consulter la rubrique « **Un peu d'histoire** ».

Des conditions de visite privilégiées

Les visites des sites et des monuments appartenant à l'État sont généralement gratuites. Toutefois, certains établissements publics conservent un droit d'entrée payant. Le régime du droit d'entrée appliqué par les propriétaires privés, qui proposent souvent des tarifs préférentiels, est laissé à leur appréciation.

Vos interlocuteurs

La direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA)

La direction de l'architecture et du patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication, coordonne la manifestation au niveau national. Elle se charge de :

- travailler en collaboration étroite avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) .
- piloter la communication nationale de la manifestation par la création de documents promotionnels et la réalisation d'une image fédératrice.
- assurer les relations avec la presse nationale et internationale et émettre une information régulière alimentée par les programmes régionaux.
- diffuser les programmes auprès du public, notamment par le biais du site Internet du ministère de la Culture et de la Communication.

Enfin, la direction de l'architecture et du patrimoine négocie, au niveau national, les partenariats avec les médias, les organismes institutionnels et les entreprises privées.

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

Les DRAC organisent la manifestation au niveau régional. Elles sollicitent les ouvertures auprès des propriétaires privés et publics participant à la manifestation, recensent les monuments et les sites ouverts à la visite et mettent en place ou encouragent des animations.

Chaque DRAC édite, seule ou en partenariat avec la presse quotidienne régionale, un programme officiel spécifique. Celui-ci regroupe toutes les ouvertures et les manifestations qui s'inscrivent dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Les événements les plus significatifs sélectionnés par la DRAC figurent dans son dossier de presse et peuvent être présentés à l'occasion d'une conférence de presse régionale.

Chaque participant aux Journées européennes du patrimoine bénéficie ainsi d'une organisation logistique et d'une couverture médiatique de grande ampleur. Le réseau, constitué par les DRAC et piloté par la DAPA, permet une gestion harmonisée au niveau national.

Éditorial de Frédéric Mitterrand

La France a su construire, conserver, restaurer et entretenir un patrimoine unique au monde, riche et divers, qui fait encore aujourd'hui sa réputation et son attraction bien au-delà de nos frontières.

Ce patrimoine est celui de tous et un patrimoine qui appartient à tous doit être un patrimoine accessible à tous. « Assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel ». Cette déclaration d'André Malraux, à l'occasion de la création du Ministère de la Culture, dont nous fêtons les 50 ans cette année, est toujours la mission primordiale de notre ministère.



C'est pour cette raison que cette 26^e édition des Journées européennes du patrimoine est placée sous le signe de l'accessibilité, avec son thème : Un patrimoine accessible à tous. Il en va de l'appropriation de ces biens communs. Pour tous. Par tous.

C'est pour cette raison que je souhaite encore améliorer les conditions de visites pour que chacun puisse profiter pleinement de ces Journées.

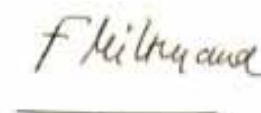
Pour les jeunes, qui peuvent déjà tout au long de l'année visiter des monuments gratuitement, pour les personnes handicapées qui se verront proposer de nombreuses animations spécifiques lors de ces Journées, pour les familles qui trouveront dans le programme de quoi satisfaire parents et enfants.

Parmi les 15 000 monuments ouverts cette année, ne manquez pas, si vous le pouvez, la visite des quatre-vingt-six cathédrales, fleuron de notre patrimoine national, qui parsèment le territoire. Quarante-six d'entre elles sont actuellement en cours de restauration grâce au plan de relance de l'économie en faveur du patrimoine, mis en place cette année par le Gouvernement.

Je remercie tous les partenaires publics et privés qui ont apporté leur soutien à cette manifestation.

Enfin, je vous souhaite à toutes et à tous de formidables Journées européennes du patrimoine !

Frédéric Mitterrand
Ministre de la Culture et de la Communication



Thème 2009 : Un patrimoine accessible à tous

Un patrimoine accessible à tous

« *Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité au plus grand nombre* » et « *assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel* » : c'est la mission première du ministère de la Culture et de la Communication telle qu'elle a été définie par André Malraux.

C'est pour répondre à cette mission que la vingt-sixième édition des Journées européennes du patrimoine, qui se déroule les 19 et 20 septembre 2009, est placée sous le thème *Un patrimoine accessible à tous*.

Le succès d'affluence que connaissent chaque année les Journées européennes du patrimoine est exemplaire de l'engouement du public pour le patrimoine. Le ministère de la Culture et de la Communication a choisi de consacrer les journées 2009 à l'accessibilité pour tous, confirmant ainsi sa volonté de faciliter encore davantage l'accès des sites et des monuments historiques et de susciter auprès du plus grand nombre une véritable culture patrimoniale et urbaine.

Le Ministère se doit de restituer leur patrimoine commun aux Français par la mise en œuvre d'une politique d'acquisition, d'ouverture et de sauvegarde du patrimoine et notamment des grands éléments patrimoniaux. Cette restitution de sites prestigieux au public risque toutefois d'être insuffisante si elle n'est pas suivie d'efforts importants pour en faciliter l'accès, y assurer un accueil et une promotion efficaces, proposer aux visiteurs des programmes d'activités, d'animations et de mises en valeur de grande qualité. Ceci est d'autant plus vrai pour des publics peu familiers de la culture pour qui la fréquentation des lieux culturels et patrimoniaux ne va pas de soi. Un effort particulier sera donc fait pour les Journées européennes du patrimoine 2009 afin que le patrimoine soit vraiment accessible à tous.

Ces journées sont donc l'occasion de valoriser et de poursuivre l'action du Ministère et celle de ses partenaires en faveur des publics spécifiques en sensibilisant le public et les professionnels à la nécessité de **faciliter l'accès à la culture pour tous**.

Deux axes sont ainsi principalement développés : accessibilité du patrimoine aux personnes handicapées et, plus largement, aux personnes éloignées de l'offre culturelle.

L'accessibilité du patrimoine aux personnes handicapées

Lors de l'édition 2008, une journée dédiée à l'accueil des personnes en situation de handicap fut mise en place, le vendredi 19 septembre, dans des conditions de visite spécifiquement adaptées en fonction des handicaps : visuel, auditif, moteur et mental.

L'initiative s'inscrivait dans un large plan d'action mené par le ministère de la Culture et de la Communication en faveur de l'accès des personnes handicapées à l'art et à la culture, et trouve aujourd'hui son plein écho avec l'édition 2009.

Le thème *Un patrimoine accessible à tous* est ainsi l'occasion de mobiliser davantage les responsables d'animations culturelles au premier rang desquels les propriétaires et les gestionnaires, publics et privés de monuments et de musées, afin qu'ils intègrent les personnes en situation de handicap dans leur politique de développement culturel. Cette expérience préfigurera la mise en application de la loi du 11 février 2005 qui fixe l'obligation d'accessibilité aux personnes handicapées.

L'accessibilité du patrimoine aux personnes éloignées de l'offre culturelle

Le ministère de la Culture et de la Communication impulse des politiques culturelles et artistiques en faveur des publics spécifiques et empêchés, parmi lesquels ceux concernés par les politiques interministérielles de cohésion sociale (politique de la ville, lutte contre l'exclusion ou politique culture/justice).

Le Plan Espoir Banlieues, par exemple, auquel participe le Ministère, vise à proposer une offre culturelle d'excellence pour les habitants des zones prioritaires ; la fréquentation des musées, du patrimoine, étant deux fois moindre pour les habitants des zones urbaines sensibles que pour l'ensemble de la population.

Des partenariats entre monuments et associations de proximité (centres sociaux, fédérations d'éducation populaire, associations d'insertion ou de réinsertion, structures politique de la ville...) ont été suggérés par le ministère de la Culture et de la Communication à l'occasion des Journées européennes du patrimoine afin de **sensibiliser les publics éloignés de l'offre culturelle et de les inciter à découvrir le patrimoine dans leurs quartiers ou hors de leurs quartiers**

Le protocole interministériel Culture/Justice favorise le développement d'actions culturelles en faveur des publics sous main de justice. Des opérations à destination des jeunes sous main de justice en lien avec les directions régionales de la Protection judiciaire de la jeunesse ont été sollicitées. En milieu fermé, des actions dans le domaine patrimonial telles que des ateliers de sensibilisation au patrimoine, la diffusion de films, la sensibilisation aux travaux d'intérêts généraux dans le domaine du patrimoine ont également été envisagées par le Ministère.

Enfin, plus largement, des partenariats étroits avec le milieu associatif ont été vivement recommandés afin d'atteindre de nouveaux publics. La mission « Vivre ensemble », dont l'expérience a été mise à profit, développe depuis plus de quatre ans des actions en faveur des populations peu familières des institutions culturelles. Elle regroupe une vingtaine d'établissements culturels sous tutelle du ministère.

La Culture au cœur du plan de relance

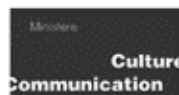
Lundi 2 février 2009

Contact presse

Ministère de la culture et de la
communication

Département
de l'information et de
la communication

Service de presse
01 40 15 80 11
service-de-presse@culture.fr



Sommaire

Fiche 1

**Extrait du discours du président de la République Nicolas Sarkozy
Prononcé à Nîmes, le Mardi 13 janvier 2009**

Fiche 2

La Culture au coeur du plan de relance

Fiche 1

Extrait du discours du président de la République Nicolas Sarkozy Nîmes, Mardi 13 janvier 2009

Notre patrimoine ce sont aussi nos monuments, une richesse qui n'est ni suffisamment entretenue ni suffisamment exploitée. On estime à 10 milliards d'euros la somme totale qu'il faudrait investir, dont 5 milliards au titre des monuments protégés en péril, sans compter la nécessaire rénovation des établissements culturels comme le Quadrilatère Richelieu de la BNF, ou la construction de la Cité de Pierrefitte dessinée par Massimiliano Fuksas pour accueillir nos archives nationales. Christine Albanel m'a indiqué qu'elle avait besoin de 100 millions d'euros de plus par an à consacrer à la rénovation et à l'entretien de notre patrimoine protégé. J'ai donc décidé d'inscrire 100 M€ de plus au budget du ministère de la Culture, ce qui fait que, rien qu'en 2009, le ministère de la Culture consacra 400 M€ à l'entretien de notre patrimoine. Naturellement, chère Christine, cet effort sera maintenu pendant les années suivantes et ne fera l'objet d'aucun gel tant que je serai Président de la République. Il est venu, le temps d'entretenir notre patrimoine, c'est aussi une affaire d'identité, de sens, de respect de notre culture.

La ministre décidera elle-même le choix des sites à rénover, mais je pense qu'il y a trois priorités trop souvent sacrifiées : nos grands monuments emblématiques ; nos cathédrales et nos abbayes - je ne veux en rien porter atteinte à la laïcité de l'Etat, mais quand on voit ce long chapelet d'églises et de cathédrales, quand on connaît l'histoire de France et les rapports entre l'église et le Roi de France, il me semble que c'est notre devoir d'entretenir ce patrimoine – et bien sûr, je pense particulièrement au patrimoine des petites communes rurales, qui sont totalement hors de situation de pouvoir entretenir ce que l'histoire leur aura légué. Je sais que c'est un point qui touchera particulièrement nos amis de la Lozère notamment.

Fiche 2

La Culture au coeur du plan de relance

I. Objectifs du plan de relance pour le ministère de la Culture et de la Communication

La Culture bénéficie du plan de relance en 2009 à hauteur de 100 M€. Ces crédits s'ajoutent à ceux du budget 2009 du ministère. Comme l'a indiqué le Président de la République dans son discours de Nîmes le 13 Janvier 2009, cette enveloppe de 100 M€ sera consolidée dans le budget du ministère pour 2010 et les années suivantes.

Cette enveloppe de 100 M€ permettra de lancer ou d'accélérer un grand nombre de chantiers de restauration de monuments historiques sur l'ensemble du territoire et de réduire les délais de réalisation de plusieurs projets d'investissement, à dimension nationale ou régionale, du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la Culture, les trois priorités du plan de relance sont donc les monuments historiques, les équipements culturels en région et les grands projets nationaux.

Les crédits seront ouverts en 2009 pour un montant de 100 M€. L'échéancier prévisionnel repose sur une consommation de 80 M€ en 2009 et 20 M€ en 2010.

L'enveloppe de 100 M€ sera répartie de la manière suivante (les AE permettent de passer des commandes et les CP de payer les entreprises):

- 66 M€ en AE et 64 M€ en CP au bénéfice des monuments historiques (hors grands projets) :
 - Monuments des petites communes : 13,3 M€ en AE et 15,2 M€ en CP
 - Grands monuments : 27,1 M€ en AE et 27,5 M€ en CP
 - Cathédrales : 25,6 M€ en AE et 21,3 M€ en CP
- 15,1 M€ en AE et 15 M€ en CP pour les équipements culturels, principalement en région.
- 18,9 M€ en AE et 21 M€ en CP pour les grands projets nationaux.

II. Critères de sélection

La liste jointe des 252 opérations a été établie avec le souci d'accélérer la réalisation d'opérations techniquement prêtes.

La sélection des opérations retenues repose sur 3 critères :

- l'impact immédiat sur l'activité des PME ;
- l'équité territoriale, le plan de relance devant avoir un impact sur l'ensemble du territoire y compris outre mer ;
- la capacité à réaliser et à payer les travaux dans l'année.

III. Principales opérations retenues

Le patrimoine des petites communes

Les communes et tout particulièrement les petites communes sont propriétaires d'une grande partie du patrimoine national, sans toujours disposer de moyens suffisants pour entretenir et restaurer les monuments leur appartenant. La préservation de ce patrimoine bénéficiera d'une dotation de 13,3 M€ en AE et de 15,2 M€ en CP.

Il est ainsi prévu une centaine d'opérations, réparties sur l'ensemble du territoire, en partenariat étroit avec les communes, notamment :

- l'église de Pluméliau en Bretagne,
- la Manufacture de tabac de Morlaix en Bretagne,
- l'abbaye de La Chaise Dieu en Auvergne,
- l'ancienne abbatiale de Beaulieu-sur-Dordogne en Limousin,
- la restauration intérieure de l'église de Montargis en région Centre,
- l'église Notre Dame de la Délivrance à Saint-Denis de la Réunion.

Les grands monuments

Cet objectif sera doté de 27,1 M€ en AE et 27,5 M€ en CP.

Près de soixante-dix opérations, situées majoritairement en région (85% de la dotation inscrite), sont inscrites dans le cadre du plan de relance. Elles concernent notamment :

- la restauration de la façade ouest du Palais Garnier,
- les ailes Paris et Passy du Palais de Chaillot,
- les châteaux de Fontainebleau et de Compiègne,
- la réfection du logis abbatial de l'abbaye du Bec-Hellouin en Haute-Normandie,
- le château du Haut-Koenigsbourg en Alsace,
- ou encore la Citadelle de Blaye en Gironde.

Le « Plan Cathédrales »

Un plan spécifique sera ainsi mis en oeuvre en faveur de la restauration de ces édifices majeurs dans l'histoire et l'architecture de notre pays. Il sera doté de 25,6 M€ en AE et de 21,3 M€ en CP.

Près de **cinquante opérations** seront rendues possibles par le plan de relance, réparties sur l'ensemble du territoire. Elles concerneront notamment :

- les épis de faîtage de la nef et le bras nord du transept de la cathédrale Notre-Damede-Paris,
- la façade sud du transept de la cathédrale de Bordeaux en Aquitaine,
- les vitraux de la cathédrale de Strasbourg en Alsace,
- le chevet de la cathédrale de Saint-Brieuc en Bretagne,
- l'embranchement de la cathédrale d'Arras en région Nord-Pas-de-Calais,
- le déambulatoire de la cathédrale de Coutances en Basse-Normandie,
- les vitraux de la cathédrale de la Rochelle en Poitou-Charentes,
- la tour de la cathédrale de Nevers en Bourgogne,
- ou encore la cathédrale de Nantes en Pays-de-la-Loire.

Les équipements culturels en régions

Plusieurs projets d'équipements culturels en régions sont inscrits dans le plan de relance et sont conduits pour l'essentiel en partenariat avec les collectivités territoriales.

Ils sont dotés de 15,1 M€ en AE et 15 M€ en CP.

Ces projets concernent notamment:

- la rénovation de l'école d'architecture de Bordeaux,
- la rénovation du musée Adrien Dubouché à Limoges,
- la rénovation du théâtre d'Aubervilliers,
- la création de la banque du patrimoine numérique martiniquais.

Les grands projets nationaux

L'enveloppe consacrée aux **grands projets nationaux (18,9 M€ en AE et 21 M€ en CP)** permettra d'accélérer la réalisation notamment de cinq opérations emblématiques :

- le **Centre des Archives de Pierrefitte, à hauteur de 5 M€ en CP**, cette accélération permettant d'envisager une livraison du bâtiment en 2012 ;

- le **MUCEM, à Marseille, à hauteur de 8,9 M€ en AE et 5 M€ en CP**, destinés à assurer une mise en oeuvre rapide du chantier de construction, travaux de fondations et de terrassement pouvant ainsi être réalisés avant la fin de l'année 2009 ;
- les **grands travaux du Château de Versailles, à hauteur de 3 M€** permettant d'accélérer la mise en oeuvre du schéma directeur ;
- le **Palais de Tokyo, à hauteur de 1,5 M€ en AE=CP**, permettant de réaliser de premiers travaux de sécurisation des parties inférieures de l'édifice, dans la perspective de la préfiguration d'un lieu dédié à la scène française et à ses artistes confirmés ;
- le **quadrilatère Richelieu, à hauteur de 1 M€ en AE=CP**, permettant d'anticiper le grand chantier de rénovation et de remise aux normes du quadrilatère, site historique de la Bibliothèque nationale de France.

A ces cinq opérations s'ajoutent **1 M€ en AE et 2 M€ en CP** pour accélérer la restauration du **Fort Saint-Jean à Marseille** dans le cadre du projet MUCEM .

IV. Le plan de relance dans le budget du ministère de la culture et de la Communication en 2009

100 Millions d'Euros :

- **3%** du budget total du ministère en 2009,
- **20%** des crédits d'équipement de ce budget,
- **33%** des crédits de restauration des monuments historiques de ce budget.

Entreprise
Plaquettes

X, le

Devis

Réalisation de 5 000 plaquettes de présentation de l'hôtel préfectoral de 1850 à nos jours –
Quadrichromie – 16 pages

Montant total à régler à réception de la commande : 3 000 €TTC

Post-it

Reste 2 500 plaquettes
de l'année dernière

Entreprise Plexiglass

X, le

Devis

- Réalisation de support de présentation en plexiglas 120 €TTC l'unité
- Réalisation de support de présentation en plexiglas avec inscription en braille 200 €TTC l'unité

Post-it

3 supports de présentation en plexiglas ont été commandés l'année dernière

Entreprise

Accessibilité

X, le

Devis

Réalisation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite

1 000 €l'unité

Post-it

Service technique peut la réaliser,
mais doit être prévenu 2 mois avant
pour s'organiser

Chambre des métiers et d'artisanat

Département de...

X, le

Madame/Monsieur

C'est avec grand plaisir que nous avons appris le souhait de M. le préfet de mettre à l'honneur les métiers de l'artisanat, à l'occasion des prochaines Journées européennes du Patrimoine.

Soyez assuré de la pleine et entière collaboration de la Chambre des métiers et de l'artisanat pour la réussite de cette manifestation.

En réponse à votre courrier, je vous propose les animations suivantes, réalisées par des artisans dont le travail a été récompensé pour son excellence :

- Mme A, dentellière propose de venir avec son métier et de faire une démonstration
- M. B, céramiste, propose de présenter la pose de filets d'or sur de la vaisselle
- M. Z, relieur d'art, propose d'exposer des reliures anciennes et contemporaines, ainsi que certains de ses outils et matériaux
- Mme D, encadreur et doreur propose d'exposer certaines de ses réalisations et faire une démonstration de dorure
- M. Y, tailleur de pierre, propose d'exposer des reproductions de statues de la cathédrale ; à souligner que l'installation nécessite un espace important
- M. E, paysagiste, propose d'aménager sur les deux jours de la manifestation le parc du préfet dans une ambiance exotique
- Mme W, cuisinière propose de faire découvrir les spécialités locales et d'animer un atelier cuisine
- M. R, horloger, propose d'exposer des pièces anciennes d'horlogerie et de faire une démonstration de son travail en réparant de vieilles pendules
- Mme T, verrière et créatrice de vitraux, propose d'exposer certaines de ses œuvres
- Mme U, décoratrice d'intérieur, propose de présenter son travail au travers d'une exposition de photos retraçant l'aménagement de deux intérieurs contemporains.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Notes personnelles

- École « Tourisme » est disposée à envoyer des élèves pour assurer la visite guidée de l'hôtel préfectoral et du parc. Possibilité de prestation en langage des signes.
- Conditions : convention de stage, attestation et défraiement.
- Lycée hôtelier, comme chaque année, est parfaitement disposé à mettre à disposition ses élèves afin de renforcer leur expérience pendant les deux jours. Nécessité d'accéder aux cuisines suffisamment tôt.
- Contacts pris avec services de police et pompiers – Cordons sont disponibles pour réguler le trafic des visiteurs.
- DRAC a transmis les supports de communication.

